



Auxerre, le 28/04/2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le chantier routier de réhabilitation du pont de Pont-sur-Yonne a dû être interrompu le mardi 27 avril pour des questions de sécurité

Suite à une occupation irrégulière de la voie d'eau à l'initiative de certains bateliers, le chantier routier de réhabilitation du pont de Pont-sur-Yonne a dû être interrompu par l'entreprise présente sur site, à partir d'hier 18h00, pour des questions de sécurité. L'espace a été libéré ce matin, vers 9h00.

En raison de cette situation, l'entreprise réalisant la construction a sollicité, à titre exceptionnel, une coupure de la circulation de jour ce mercredi. Cette procédure permettra la poursuite du chantier, conformément au cahier des charges de cette opération.

Le Conseil départemental ne saurait cautionner des blocages illégitimes et regrette les incidences pour la population. En effet, **l'alternat organisé traditionnellement en journée sur le pont de Pont-sur-Yonne doit malheureusement être interrompu ce mercredi.**

Une déviation est mise en place, depuis ce mercredi 28 avril à 10h. Elle sera effective en journée jusqu'à 21h00, puis prolongée de nuit, jusqu'à ce jeudi matin à 6h.

La carte ci-jointe indique l'itinéraire à prendre pour les véhicules ayant prévu d'emprunter cet axe.

Le Département rappelle que ce projet de réhabilitation a donné lieu à des réunions techniques avec les interlocuteurs intéressés, dont Voies Navigables de France (VNF), dès 2016. **Ce pont, nécessaire à la vie locale et économique, traversé par 12 000 véhicules par jour, devait impérativement être réhabilité pour assurer la parfaite sécurité des automobilistes et des habitants, mais aussi des usagers de la voie d'eau. Les travaux ont ainsi pu débuter dès la fin 2019**, tout en garantissant la continuité de la vie locale et de l'activité.

Le Département, maître d'ouvrage et seul financeur du chantier, tient à réaffirmer, à cette occasion, que la nouvelle construction est tout à fait conforme au gabarit de navigation fixé pour cette voie d'eau par VNF, au titre de la réglementation en vigueur, comme le rappelle d'ailleurs régulièrement les représentants de cet établissement. Il convient également de préciser, en l'espèce, que **les véhicules comme les bateaux ont pu circuler pendant la durée du chantier**, avec des nuisances directes pour les riverains et des délais de circulation très souvent majorés pour les automobilistes, dont le comportement a pourtant été extrêmement respectueux et compréhensif.

La collectivité prend en compte la vie des riverains et des entreprises, soucieuse d'œuvrer pour la sécurité et dans l'intérêt des habitants de Pont-sur-Yonne et de tous les usagers empruntant quotidiennement cet axe, à titre personnel ou professionnel. De nouveaux blocages doivent être évités, ces derniers pouvant mettre en danger les personnes et induire des actions ultérieures en responsabilité, en cas de prolongation du chantier préjudiciable à tous les contribuables Icaunais.

Contact presse

Laurence Vée, Directrice de la Communication - laurence.vee@yonne.fr / 06.83.85.83.70